

Annexe 1

Rapport de soutenabilité du directeur de la thèse

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

Filière de la formation :

Spécialité :

Arrêté d'habilitation de la formation n° :

1) Données d'identification du doctorant :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tel : email :

Etablissement d'obtention du Magister:

Spécialité du Magister:

Date de première inscription en Doctorat :

Date prévue de soutenance :

Intitulé du sujet de Doctorat/Intitulé de la thèse :

.....

.....

2) Données d'identification du Directeur de thèse

Nom :

Prénom :

Grade :

Département :

Courriel/Téléphone personnel :

3) Données d'identification du laboratoire d'accueil

Intitulé du Laboratoire :

Nom & Prénom du Directeur :

Courriel/ Téléphone :

Rapport de soutenance :

.....

.....

.....

.....

Directeur de thèse

Annexe 2

Rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

1) Données d'identification du doctorant :

Nom et Prénom du candidat :

Intitulé du sujet de Doctorat/Intitulé de la thèse :

2) Données d'identification du Directeur de thèse :

Nom :

Prénom :

3) Identification de la publication :

Intitulé de la Revue :

ISSN : **EISSN :**

Url de la revue/article :

Catégorisation de la revue¹ :

Indexation de la revue :

Pérennité de la revue :

Politique de publication de la revue² :

Intitulé de la Publication :

Position parmi les auteurs³ :

4) Adéquation de la publication avec la thèse :

Directeur de thèse

¹Revue exclusivement appartenant à la catégorie A sans aucune restriction et B non payante (selon les critères de DGRSDT). Pour le domaine du SHS, revues appartenant à la catégorie A et B ou C (revues nationales) selon les critères de la commission de validation des revues scientifiques du (DGRSDT). Les revues de catégorie et A et B doivent avoir des mesures de visibilité selon la catégorisation de la commission de validation des revues scientifiques (DGRSDT)

²Les revues prédatrices publiées périodiquement par la commission de validation des revues scientifiques ne sont acceptées.

³Le doctorant doit figurer en première position, à l'exception des domaines qui adoptent l'ordre alphabétique. L'affiliation du laboratoire et de l'établissement d'enseignement d'inscription dans la thèse doit figurer dans l'article publié par le doctorant.